

SIGNALISATION NECESSAIRE CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2, 3 ou 4 bandes
Vitesse < 50 km/h - Gênant peu la circulation

RX.3/r.2 max.
AGW 16/12/2020

A7c	A31	C35	C46	D1c	F47	Add.
900	900	700	700	700	400 x 600	700 x 200
1 ou 0	2	2 (2)	2	*2 (3) (4)	2	1 ou 0
Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 2 AGW 16/12/2020	Dispositif Annexe 4	Responsable Signalisation	ZONE DE SECURITE 0,50 M		
1 ou 0		1 ou 2 (3)	2	(7)		

R.3

Remarques:

- Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir des barrières délimitant le chantier; elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
- On peut éventuellement placer un signal C35 à 200 m du début du chantier.
- Le chantier est délimité par des barrières (dispositifs annexe 4 - AGW du 16/12/2020). Un signal D1d ou D1c dont la flèche est inclinée à 45° est placé au-dessus de la barrière. Son bord inférieur se trouve au moins à 1,50 m du sol. Un feu jaune-orange est placé au-dessus de ce signal.
- Si certaines conditions (durée du chantier, circulation - visibilité etc) le justifient, la barrière à placer en début de chantier est remplacée par un dispositif du type I de l'annexe 3 sur lequel le signal D1 est apposé.
- Si présence de trottoir et ou piste cyclable: voir chantiers de 4° catégorie.
- Routes à 3 ou 4 bandes de circulation:
Sur la ou les bandes de circulation non-affectées par les travaux et séparées de ceux-ci par une ligne blanche continue, la signalisation d'approche se limite au placement d'un signal A31 placé à 150 m du début des travaux.
Un feu jaune-orange est placé au-dessus de ce signal. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse peut être installée.
- Dans la mesure du possible, une zone de sécurité de 0,50 m est constituée entre le balisage et la zone de travail.

- * Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2, 3 ou 4 bandes
Vitesse < 50 km/h - Gênant peu la circulation

RX.3/r.2 max.
AGW 16/12/2020

